



Vos contacts à l'ARS dans votre département :

- **Siège régional** : ars-grandest-cls@ars.sante.fr
- **Ardennes** : ars-grandest-dt08-delegue@ars.sante.fr
- **Aube** : ars-grandest-dt10-delegue@ars.sante.fr
- **Marne** : ars-grandest-dt51-delegue@ars.sante.fr
- **Haute-Marne** : ars-grandest-dt52-delegue@ars.sante.fr
- **Meurthe-et-Moselle** : ars-grandest-dt54-delegue@ars.sante.fr
- **Meuse** : ars-grandest-dt55-delegue@ars.sante.fr
- **Moselle** : ars-grandest-dt57-delegue@ars.sante.fr
- **Bas-Rhin** : ars-grandest-dt67-delegue@ars.sante.fr
- **Haut-Rhin** : ars-grandest-dt68-delegue@ars.sante.fr
- **Vosges** : ars-grandest-dt88-delegue@ars.sante.fr



Pour aller plus loin :

➤ retrouvez la carte et la liste
des CLS déployés en Grand Est
ainsi que toutes les ressources
disponibles sur :
grand-est.ars.sante.fr



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



Un levier pour améliorer concrètement
la santé de la population de votre territoire



Le Contrat Local de Santé (CLS) : un partenariat au service de la population de votre territoire

Un Contrat Local de Santé (CLS) est un outil partenarial qui permet de coordonner les actions et politiques de santé à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, particulièrement dans les zones rurales isolées et les quartiers urbains en difficulté.

Il mobilise différents acteurs – collectivités, Agence Régionale de Santé (ARS), services de l'État, professionnels de santé, associations, etc. - autour d'objectifs communs visant à améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.



Pourquoi lancer un CLS sur votre territoire ?

Le Contrat local de santé permet à une commune ou un groupement de communes d'agir sur les déterminants de santé - transports, logement, urbanisme, loisirs - et de **renforcer l'offre de santé** de proximité, en impliquant la population et les acteurs du territoire.

Les actions peuvent concerner la prévention, la promotion de la santé, les politiques de soins et d'accompagnement médico-social.

Exemples d'actions impulsées dans le cadre de CLS :

- **promotion, prévention et éducation pour la santé** : organisation de séances de sport santé en faveur des seniors, sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, sensibilisation au bien manger dans les écoles, ...
- **offre de soins et accès aux soins** : mise en place d'une unité mobile de prévention et de dépistage, développement de l'exercice coordonné des professionnels de santé, ...
- **santé mentale** : prévention du suicide chez les jeunes, cartographie des acteurs de la santé mentale du territoire, ...
- **environnement favorable à la santé** : prévention des risques liés aux moustiques tigres ou aux tiques, création d'équipements sportifs de proximité, lutte contre les îlots de chaleur, ...

Les actions sont élaborées en concertation avec les acteurs sur la base d'un diagnostic local de santé, qui permet d'identifier les principaux enjeux du territoire.

« On est tous concernés par la santé. Le CLS permet d'aborder cette thématique de façon transversale avec de multiples acteurs, c'est ce qui en fait sa richesse. Il est l'occasion pour nous, élus, d'être le trait d'union entre les professionnels et les institutions. »

Céline BERNARD
Maire de Rolampont Charmoilles,
Lannes et Tronchoy ;
Présidente de la Communauté de
Communes du Grand Langres

Passer à l'action : ce qu'il faut savoir

À quelle échelle mettre en place le CLS ?

Les territoires d'implantation privilégiés sont les intercommunalités et les pôles d'équilibre territorial et rural, mais les CLS peuvent également être conclus au niveau des communes.

Une gouvernance partagée au sein de votre territoire.

La gouvernance du CLS est multi partenariale. Elle intègre l'ARS et la commune ou l'intercommunalité porteuse, ainsi que les autres partenaires du CLS.

La coordination des actions est réalisée par un coordonnateur de CLS dédié, cofinancé par la collectivité porteuse et l'ARS.

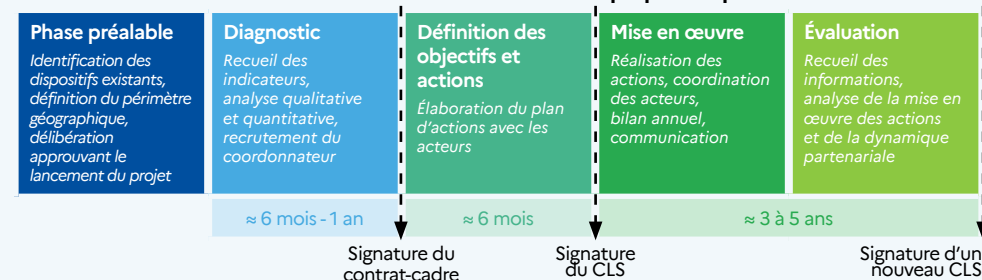
Des partenaires mobilisés autour de votre projet.

Chaque CLS est co-porté par l'Agence Régionale de Santé et la collectivité signataire.

Il intègre également selon les territoires une pluralité de partenaires dont :

- les services de l'Etat dans le département ;
- le Conseil départemental ;
- le Conseil régional ;
- la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les associations ;
- des professionnels de santé.

Comment construire votre CLS étape par étape ?



L'ARS à vos côtés pour réussir votre CLS

Facilitation avec les partenaires locaux

L'ARS joue un rôle de facilitateur pour **mettre en relation la collectivité avec les différents acteurs locaux intervenant dans le domaine de la santé** (établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, partenaires institutionnels, associations, professionnels de santé, etc).

Mobilisation de financements dédiés

- **L'ARS cofinance le coordonnateur du CLS pour toute la durée du CLS.** Ce coordonnateur doit être au moins à mi-temps.
- **Des appels à projets sont régulièrement lancés par l'Agence** dans le domaine de la prévention et de promotion de la santé afin de financer des actions locales.

Appui en ingénierie

Un appui en ingénierie par l'un des partenaires de l'ARS Grand Est (ORS Grand Est et Promotion Santé Grand Est) **peut être mobilisé** pour la réalisation du diagnostic local de santé et du plan d'actions.

Expertise et appui à la mise en œuvre

- **Chaque territoire est accompagné par un référent en charge de l'animation territoriale dans les délégations départementales de l'ARS.** Il accompagne la collectivité et le coordonnateur dans l'élaboration du contrat et son programme d'actions, participe aux instances de suivi et à la mise en œuvre opérationnelle du projet.
- **L'ARS assure également l'animation régionale du réseau des coordonnateurs**, en relayant régulièrement des informations et actualités et en réunissant les coordonnateurs lors de journées de formation.